



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023.60 – SUPPRESSION, LIQUIDATION ET APUREMENT DU PASSIF DE LA REGIE UNIVERSELLE ENFANCE ET LOISIRS

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	9 NOVEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	16 NOVEMBRE 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Laurent de LAUNAY
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Delphine FLOIRAT
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM		X		Marc BOISSEAU
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2023.60

**SUPPRESSION, LIQUIDATION ET APUREMENT DU PASSIF DE LA
REGIE UNIVERSELLE ENFANCE ET LOISIRS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Rappel du contexte

Mars 2009 : Création de la régie de recettes nommée Régie universelle Enfance et Loisirs par délibération N°2009-18 ;

Mai 2009 : Conditions de mise en œuvre de cette régie, précisées par arrêté N°2009-28 à savoir notamment :

- 1) les produits encaissés : activités de restauration scolaire, garderie scolaire, transport scolaire, école multisports, atelier Clémentine, centre de loisirs, bibliothèque, point jeunes ;
- 2) les modes d'encaissement : chèque, numéraire, carte bancaire et prélèvement
- 3) Ouverture d'un compte de dépôt de fonds

Nomination d'un régisseur titulaire et de 6 mandataires suppléants par arrêté N°2009-29

Janvier 2010 : acquisition et mise en œuvre du logiciel « Concerto » de suivi des encaissements pour les services « restaurant scolaire », « garderie » et « CLSH »

Septembre 2010 : création du compte famille et recours au « pré- paiement » des factures (provisions sur comptes famille)

Mars 2014 : Changement de régisseur titulaire par arrêté N°2014-88 suite au départ en retraite du précédent régisseur au 31/01/2014 ;

Pas de remise de service du précédent régisseur le dégageant de sa responsabilité personnelle et pécuniaire, ni d'installation du nouveau régisseur dans ses fonctions

- modification des produits encaissés (suppression de l'atelier Clémentine et du transport scolaire) et des modes d'encaissements (ajout des chèques-vacances pour les séjours ALSH) par arrêté 2014-93 ;

Juin 2016 : modification des produits encaissés (suppression du Point Jeunes) et des modes d'encaissements (ajout du chèque Emploi Service Universel (CESU) exclusivement pour l'accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans sur la base du tarif « occasionnel prévu ») par arrêté 2016-227

Janvier 2017 : modification des modes d'encaissement : ajout du virement par arrêté 2017-85

Mai 2017 : modification des modes d'encaissement : suppression du chèque Emploi Service Universel (CESU) exclusivement pour l'accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans sur la base du tarif « occasionnel prévu ») par arrêté 2017-200

Octobre 2017 : modification des produits encaissés : ajout des Ateliers informatiques seniors par arrêté N°2017-365

Juin 2018 : Audit réalisé par la DGFIP concernant la régie de recettes universelle Enfance et Loisirs, des dysfonctionnements juridiques, organisationnels, informatiques

et comptables sont constatés et des recommandations formulées à savoir :

- **Aspects juridiques** : mise à jour de la situation juridique de la régie : de multiples modifications par arrêté entre mars 2014 et juin 2018 ont été faites et la mise en œuvre de l'encaissement de recettes pour le compte de tiers doit être cadrée notamment en cas de déficit (recettes ALSH reversées à la Cali depuis le 01/01/2017) ;
- **Aspects organisationnels** : amélioration de la configuration des bureaux (accueil du public et sécurité des opérations réalisées, affichage des tarifs dans le bureau de la régie, mise en place d'opérations de contrôle interne de la régie au niveau de l'ordonnateur et conservation d'une trace de ces contrôles ;
Aspects informatiques : étude avec l'éditeur informatique pour le suivi de l'ensemble des recettes de la régie sur le logiciel Concerto, mise en conformité des habilitations au logiciel Concerto avec le fonctionnement de la régie (le régisseur ne doit pas faire de corrections impactant les comptes famille), amélioration substantielle des fonctionnalités du logiciel (traçabilité sécurisée de tous les encaissements et tenue d'un journal-grand livre retraçant toutes les recettes encaissées en fonction du mode de règlement) ;
- **Aspects comptables** : tenue obligatoire d'une comptabilité permettant de dégager facilement et à tout moment le solde des disponibilités en numéraire, chèques, virements, cartes bancaires, prélèvements et d'établir des rapprochements bancaires entre cette comptabilité et le compte DFT, traitement régulier des soldes débiteurs des comptes familles transmis en trésorerie au-delà du seuil de - 50 € ;

Mai 2019 : Mise à jour des actes de la régie par arrêtés N°2019-285 et 2019-290

Mars - Mai 2020 : Elections municipales et période de confinement en raison de l'épidémie de COVID-19 avec l'annulation des créances des familles sur la période d'avril à juin 2020 par délibération 2020.40 ;

Mai 2021 : modification du règlement intérieur des accueils périscolaires actée par délibération N°2021.28 et **passage à la facturation avec le règlement à postériori des factures à compter de septembre 2021** ;

Décembre 2021 : Début des opérations de clôture de la régie : transmission en trésorerie de Libourne de la liste des soldes créditeurs des comptes famille

Janvier 2022 : Changement de trésorerie - SGC de Coutras

1^{er} Mars 2022 : Après examen des opérations comptables en cours, l'adjoint au comptable public de Libourne a fait un constat par mail d'une insuffisance de fonds disponibles concernant la régie de 14 708,42 € au 31/12/2021 ;

Juillet à septembre 2022 : opérations de remboursement des soldes créditeurs des comptes famille par mandat administratif actées par délibération 2022.56 ;

Août 2022 à avril 2023 : période d'arrêt en maladie ordinaire du régisseur titulaire ;

Considérant la complexité de la régie avec les encaissements sur des supports différents et le fonctionnement du pré-paiement nécessitant un suivi très fin rendu difficile au regard des restitutions produites par le logiciel ;

Considérant la procédure engagée de suppression de la régie de recettes Enfance et Loisirs ;

Considérant l'absence d'ordre de reversement émis à l'encontre du régisseur titulaire avant le 1^{er} janvier 2023 (date à laquelle le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics est entré en vigueur supprimant l'obligation de cautionnement et d'assurance en vue de couvrir la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs), la solution est que la collectivité apure le déficit de 14 708,42 € ;

Il est demandé au Conseil Municipal de :

APURER le déficit de la régie de recettes universelle Enfance et Loisirs de 14 708,42 € par l'émission d'un mandat au compte 65888 fonction 020.

APPROUVER le virement de crédit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
022-01 Dépenses imprévues	- 14 710 €
65888 Autres charges diverses de gestion courante - fonction 020	14 710 €

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la suppression de cette régie.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Yannick CLAVIER, conseiller municipal délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APURE** le déficit de la régie de recettes universelle Enfance et Loisirs de 14 708,42 € par l'émission d'un mandat au compte 65888 fonction 020.
- **APPROUVE** le virement de crédit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
022-01 Dépenses imprévues	- 14 710 €
65888 Autres charges diverses de gestion courante - fonction 020	14 710 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la suppression de cette régie.

Publiée le
 Le Secrétaire de séance,

MS

Clément MEZERGUE



Fait à Izon, le 16 novembre 2023
 Le Maire,

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.